

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**Présents** : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Noël SALAMON, Bruno CHARVIEUX, Brigitte RIVET,

Gabriel THUILLIER, Edwige GUEYNARD, Didier CORMORECHE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD, Sébastien JACQUET, Rodolphe OLIVIER, Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

**Absents excusés** : Monique LAURENT, Sandrine RUETTE, Catherine SAVERAT, Nelly GUICHON, Maud COMBIER,

**NOMME Sonia DÉBIAS-SAÏD** secrétaire de la séance.

**APPROBATION à l'unanimité** du procès-verbal du 4 mars 2019.

Monsieur le Maire propose l'adjonction de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Avenant numéro 2 au marché de modernisation du réseau d'eau potable, pose de compteurs de sectorisation avec enregistreurs.
- Attribution du marché de voirie – programme 2019.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**NE FAIT PAS EXERCICE** du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Parcelle E 289, située 117, rue des fossés, appartenant à M. Paul GIGODOT.
- Parcelles E 51 et 984, situées 106, rue des bottes, appartenant à M. Salah BOUCENINE.
- Parcelles E 1115 et 1113, situées lieudit la Montée, appartenant à M. et Mme François RACCURT et M. et Mme Sandy CALËN.
- Parcelle D 337, située 114 chemin de Terrayon, appartenant à Mme Janine MAURE.
- Parcelle D 341, située 76, allée du Noyer, appartenant à M. et Mme Jacques LE POIDEVIN.
- Parcelle E 679, située 37, chemin du Fayol, appartenant à M. et Mme Roger RULLIERE.
- Parcelle D 296, située 111, rue des Grandes Raies, appartenant à : JACQUAND Christiane, LAPRAND Luc, FELIP Franck, FELIP Mylène, LAPRAND Alexandra, SAEZ Joseph.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**ENTEND** Monsieur le Maire informer l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition concernant les taxes directes locales pour l'année 2019. Il propose de reconduire les taux 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation ..... 11,50 %
- Taxe Foncière (bâti)..... 11.78 %
- Taxe foncière (non bâti) ..... 39.57 %

**ADOpte à l'unanimité** les taux d'imposition énumérés, ci-dessus, pour l'année 2019

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

**ENTEND** Monsieur le Maire annoncer les subventions que la commission des finances a proposées pour l'exercice 2019 et validées en débat d'orientation.

**EST INFORME** que la commission culture et finances, de la Communauté de Communes de la Dombes, va proposer au conseil communautaire d'octroyer une subvention de 5 000 € au Centre Musical et Culturel de Chalamont dans le cadre de l'organisation de ses concerts.

**Monsieur le Maire interroge** l'assemblée pour connaître sa position quant à la subvention supplémentaire, en faveur du Centre Musical Culturel, de 3 500 € inscrite lors de l'élaboration budgétaire 2019.

**EST SOLLICITE** pour savoir s'il faut maintenir le montant de 9 000 € ou s'il faut réduire la subvention du fait de la participation financière de la Communauté de Communes.

**DECIDE à 12 voix pour, 1 abstention et 1 membre ne prenant pas part au vote**, de maintenir la somme de 9 000 €, décidée lors de l'élaboration budgétaire.

**ATTRIBUE** les subventions comme suit :

<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT 2019</b>
Ecole de Musique	9 000,00 €
<i>Sou des écoles</i>	3 000,00 €
Ligue contre le Cancer	700,00 €
<i>MFR MONTLUUEL « La Saulsaie</i>	40,00 €
ADAPA	2 637,36 €
ADAPA HAISSOR	2 000,00 €
Académie de la Dombes	150,00 €
Centre Social	107 981,00 €
Ain Domicile Services	150,00 €
<i>La Boule Chalamontaise</i>	0,00 €
Secours Catholique	200,00 €
<i>MFR PERONNAS</i>	160,00 €
<i>ADAPEI</i>	1 500,00 €
<i>Association sportive du Collège Léon COMAS</i>	160,00 €
<i>Prévention routière</i>	160,00 €
SERIMADD	150,00 €
<i>Resto du coeur</i>	150,00 €
CECOF	280,00 €
CFA BTP	40,00 €
Anciens combattants	150,00 €
<i>ADMR</i>	150,00 €
<i>MFR la Dombes</i>	0,00 €
<i>MFR les 4 vallées</i>	40,00 €
<i>MFR Bâgé le Chatel</i>	40,00 €
<i>Chambre des Métiers de l'Ain</i>	280,00 €
<i>Banque Alimentaire</i>	250,00 €
<i>APE Léon COMAS</i>	824,00 €
<i>Donneurs de sang tour de l'ain</i>	300,00 €
<i>Jeunes Sapeurs-Pompiers de Villars les Dombes</i>	40,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 532,36 €</b>

#### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

**ENTEND** Monsieur le Maire exposer le budget communal et le budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

**BUDGET COMMUNAL en EUROS - EXERCICE 2019**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>
011	Charges à caractère général	459 010,00 €	002	Excédent	952 757,39 €
012	Charges de personnel	643 420,00 €	013	Atténuation de charges	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	168 800,00 €	70	Produits des services	43 655,00 €
6574	Subventions	145 000,00 €	73	Impôts et taxes	1 306 810,00 €
	Subvention CCAS	8 000,00 €	74	Dotations et participations	458 230,00 €
66	Charges financières	28 000,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	94 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	77	Produits exceptionnels	500,00 €
O14	FNGIR	20 000,00 €			
O42	opérations d'ordres	23 063,00 €			
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 502 293,00 €</b>			
23	Virement à la section d'investissement	1 355 659,39 €			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 857 952,39 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 857 952,39 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT.</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>
001	Déficit	636 310,88 €	001	Excédent	0,00 €
16	Emprunts et dettes	185 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 355 659,39 €
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €	10222	FCTVA	129 730,60 €
21	Immobilisations corporelles	542 042,99 €	10226	Taxe d'aménagement	40 000,00 €
23	Immos en cours	1 399 610,00 €	1068	Affectation des résultats	797 207,88 €
27	Portage EPFL	39 000,00 €	13	Subventions d'inv reçues	484 303,00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	2 500,00 €	O24	Produits des cessions	0,00 €
			O40	Opérations d'ordres	23 063,00 €
			O41	Opérations patrimoniales	2 500,00 €
			27	Autres immo. Financières	17 000,00 €

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 849 463,87 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 849 463,87 €</b>
--	-----------------------	-----------------------	--	-----------------------	-----------------------

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

**DETAIL DEPENSES PAR OPERATION**

PROGRAMME	Imputation budgétaire avec opération	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total (avec reports)
<b>VOIRIE</b>	2315-47		60 000,00	60 000,00
<b>WC parking de la gendarmerie</b>	2313 - 55		25 000,00	25 000,00
<b>Structures communales école de musique</b>	2313-49	350 000,00	50 000,00	400 000,00
<b>Modification du PLU</b>	202-14		5 000,00	5 000,00
<b>Aménagement vidéo surveillance</b>	2315-56	44 000,00		44 000,00
<b>Complexe sportif - tennis</b>	2313-162		50 000,00	50 000,00
<b>Complexe sportif - réalisation de vestiaires</b>	2313-162	55 000,00	560 000,00	615 000,00
<b>Création site internet</b>	205-92		10 000,00	10 000,00
<b>Agrandissement groupe scolaire</b>	2188-185		574 352,99	574 352,99
<b>Acquisition matériel pour services techniques</b>	2188-153		35 000,00	35 000,00
<b>Groupe scolaire - mobilier</b>	2188-185		3 000,00	3 000,00
<b>Réhabilitation réseau éclairage public - SIEA</b>	2041581		30 000,00	30 000,00
<b>Acquisition parcelles indivision JOSSERAND</b>	2111-58	8 000,00	-	8 000,00
<b>Aménagement salle commune HAISSOR</b>	2313-71	800,00	-	800,00
<b>Réhabilitation appartements communaux</b>	2313-93		80 000,00	80 000,00
<b>fresque</b>	2313-47		10 000,00	10 000,00
<b>Signalétique</b>	2315-57	10 000,00	-	10 000,00
<b>Cimetière (murs)</b>	2116-87	1 500,00	20 000,00	21 500,00
<b>Illuminations</b>	2158-65		5 000,00	5 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>469 300,00</b>	<b>1 517 352,99</b>	<b>1 986 652,99</b>
<b>Portage EPFL</b>	27638			39 000,00
<b>Capital emprunt</b>				185 000,00
<b>Opérations d'ordres</b>				2 500,00
<b>001 - Déficit</b>				636 310,88
				<b>2 849 463,87</b>

**APPROUVE à 13 voix pour et 1 abstention** le budget primitif 2019 de la commune, arrêté comme ci-dessus.

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement de la commune, arrêté comme ci-dessus.

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 49.

**EXERCICE 2019 BUDGET EAU en EUROS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>
001	Déficit	-	002	Excédent	220 573,96 €
011	Charges à caractère général	223 600,00 €	70	Produits des services	410 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 346,13 €	74	subventions d'exploitation	9 000,00 €
66	Charges financières emprunt	17 200,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	9 000,00 €
66	ICNE	1 192,59 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	ICNE N-1	-1 311,72 €			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	042/777	Amortissement des subventions	43 086,00 €
O14	Atténuations de charges	62 000,00 €			
042/68	dotations amortissement	165 259,00 €			
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>481 286,00 €</b>			
O23	Virement à la section d'investissement	212 073,96 €			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>693 359,96 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>693 359,96 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT.**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT</b>
001	Déficit	0,00 €	001	Excédent	371 038,24 €
O40/13	Subventions investissement amortissement	43 086,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	212 073,96 €
16	Emprunts et dettes	68 000,00 €	10	FCTVA	5 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	90 000,00 €	1068	Affectation des résultats	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (compteurs)	27 000,00 €	13	Subventions d'inv reçues	51 033,00 €
23	Immos en cours	576 818,20 €	16	Emprunts	0,00 €
24	Immobilisations mises à disposition	0,00 €	O40/28	Amortissements immobilisations	165 259,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>804 904,20 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>804 904,20</b>

## DÉTAIL PAR OPÉRATION 2019

PROGRAMME	Numéro	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total (avec reports)
Recherche de fuites	2315-33	68 700,00	10 000,00	78 700,00
Station d'épuration - tamis rotatif	21562-38	22 000,00	0,00	22 000,00
Travaux eaux pluviales	2315-51	3 500,00	0,00	3 500,00
Schéma directeur des eaux pluviales	2031-51		40 000,00	40 000,00
Schéma d'eau potable	2031-52		50 000,00	50 000,00
Travaux canalisation route de bourg - fuites	2315-53		90 000,00	90 000,00
Assainissement stade	2315-50	3 500,00	0,00	3 500,00
Réservoir d'eau	2315-27	20 000,00	381 118,20	401 118,20
<b>TOTAUX</b>		<b>117 700,00</b>	<b>571 118,20</b>	<b>688 818,20</b>
	Capita emprunts,			68 000,00
	Opérations Patrimoniales	O41		-
	Compteurs	21561		5 000,00
	001 - Déficit			-
	Amortissement sub.	non affecté		43 086,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>804 904,20</b>

### PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L) DU DEPARTEMENT DE L'AIN

**ENTEND** Monsieur le Maire informer l'Assemblée que le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**PREND CONNAISSANCE** que ce fonds constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

**EST INFORME** de la demande émanant de Monsieur le Président du Conseil Départemental qui sollicite une participation de la commune pour 2019 sur la base prévue de 0,30 euro par habitant, soit :

$$0,30 \times 2\,438 \text{ habitants} = 731,40 \text{ €}.$$

**DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2019 suivant la participation financière explicitée ci-dessus.

### AVENANT MARCHÉ DE LA SECTORISATION

**ENTEND** Monsieur le Maire rappeler à l'Assemblée la notification du marché en date du 10 octobre 2016 à l'entreprise SOMEK concernant la modernisation du réseau d'eau potable et la pose de compteurs de sectorisation avec enregistreurs.

**EST INFORME** qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché pour la réalisation de prestations complémentaires avec introduction de prix nouveaux dont la nécessité a été découverte au cours des travaux. Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant numéro 2 :

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	P.U.	Qté	Montant
2100A3	Fourniture et pose de canalisation fonte ductile standard 2GS Ø100	ml	34,00 €	3,00	102,00 €
2104C	Plus-Value pour pièces spéciales en fonte Ø100	ml	34,00 €	8,40	285,60 €
2104D	Plus-Value pour pièces spéciales en fonte Ø125	ml	40,00 €	10,00	400,00 €
2104E	Plus-Value pour pièces spéciales en fonte Ø150	ml	45,50 €	10,00	455,00 €
2108A	Raccordement sur conduites existantes Ø60 à 200	u	350,00 €	4,00	1 400,00 €
2110B3	Fourniture et pose de raccords type "Major" GT Ø100	u	40,00 €	2,00	80,00 €
2110B4	Fourniture et pose de raccords type "Major" GT Ø125	u	52,00 €	2,00	104,00 €
2110B5	Fourniture et pose de raccords type "Major" GT Ø150	u	70,00 €	4,00	280,00 €
2201D	Vanne à opercule caoutchouc Ø100	u	185,00 €	2,00	370,00 €
2207B	Vanne de manœuvre Ø100 à 200	u	70,00 €	2,00	140,00 €
2412A4	Compteur de vitesse Ø100 à tête émettrice d'impulsion	u	540,00 €	3,00	1 620,00 €
2414D	Regard en béton carré 1000x1000, profondeur 1,50 m, y compris dalle de couverture et tampon	u	1 200,00 €	1,00	1 200,00 €
2415	Plus-Value pour tampon articulé	u	15,00 €	1,00	15,00 €
5006A	Maçonnerie de béton dosé à 250 kg	m3	150,00 €	3,65	547,50 €
	<b>Montant des Travaux HT</b>				<b>6 999,10 €</b>
	<b>TVA 20 %</b>				<b>1 399,82 €</b>
	<b>Montant des Travaux TTC</b>				<b>8 398,92 €</b>

**APPROUVE à l'unanimité** l'avenant numéro 2, pour le marché de travaux concernant la modernisation du réseau d'eau potable et la pose de compteurs de sectorisation avec enregistreurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement 2019 M49 au compte 2315 opération 33.

Monsieur le Maire rappelle que cette année il sera réalisé un schéma directeur d'eau potable qui permettra de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration du rendement de réseau. Il sera également procédé à la mesure des poteaux d'incendie.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

**ENTEND** Thierry JOLIVET rappeler qu'une consultation a été lancée, par le biais d'une procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour le programme de travaux de voirie 2019. Après consultation conformément aux dispositions du Code des marchés publics, il informe l'Assemblée des résultats de la consultation qui sont les suivants au regard du devis quantitatif estimatif pour bons de commande :

- Trois entreprises consultées : Eurovia, Colas et Eiffage,
- 2 réponses : Colas et EIFFAGE
- L'entreprise Eurovia n'a pas répondu.

ENTREPRISE	CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE 30% NOMBRE DE POINTS SUR 30	CRITERE 2 PRIX 70%  NOMBRE DE POINTS SUR 70	TOTAL DES POINT SUR 100	CLASSEMENT
COLAS	29	61,60	90,60	2
EIFFAGE	29	70	99,00	1

**Thierry JOLIVET** rappelle qu'au sein de la consultation et notamment dans l'acte d'engagement il est prévu un montant minimum de 30 000 euros et un montant maximum de 70 000 euros.

**EST INFORME** qu'il s'agit d'un marché à bons de commande, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix avec respect du seuil fixé.

**PREND CONNAISSANCE** que le marché prend fin au 31 décembre 2019.

**Au regard de l'analyse** des trois offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise EIFFAGE, par conséquent Thierry JOLIVET sollicite l'assemblée pour accepter cette dernière.

**ACCEPTE, à l'unanimité,** l'offre présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise EIFFAGE pour le programme de travaux de voirie 2019 et toutes les pièces s'y rattachant.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**PREND CONNAISSANCE** d'un courrier émanant de la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant l'octroi d'une subvention de 96 661 € pour l'opération « Restructuration et extension de l'école »

**EST INFORME** que lors de la dernière assemblée générale du SIEA il a été dévoilé la carte concernant la commercialisation de la fibre optique sur le département de l'Ain. La commune de Chalamont est inscrite pour 2019 aucune date précise n'a été communiquée par le SIEA. Le département de l'Ain sera couvert entièrement en 2021.

**PREND CONNAISSANCE** de la carte.

Monsieur le Maire remercie Didier CORMORECHE qui participe à toutes les assemblées générales du SIEA et qui apporte ses connaissances.

**PREND CONNAISSANCE** que lors du prochain conseil municipal l'assemblée devra se prononcer quant à la nouvelle répartition des attributions de compensation de la compétence voirie émanant de la communauté de communes. Il sera demandé aux communes membres que les attributions de compensations soient versées de la façon suivante :

- une partie sur l'investissement
- une partie en fonctionnement.

Les commissions finances et travaux de la commune devront étudier cette requête et apporter un avis en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de la CLECT de la Communauté de Communes de la Dombes et que par conséquent, il ne participera pas au vote car il ne peut pas être juge et partie.

**EST INFORME** que les travaux concernant la réalisation des nouveaux vestiaires football se déroulent normalement.

**Edwige GUEYNARD** sollicite Monsieur le Maire pour connaître le financement du projet de restructuration de l'école.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit pour l'instant que d'une estimation faite lors de l'étude de faisabilité. Qu'il faut à présent lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le lancement de l'appel d'offres en vue de retenir un architecte et seulement à ce moment-là il sera défini un plan de financement.

**Brigitte RIVET** informe l'assemblée que les communes ont été sollicitées par la communauté de communes pour se positionner quant aux créneaux sollicités par les écoles pour la piscine de Villars-les-Dombes.

**EST INFORME** que l'école de Chalamont s'est positionnée pour 2 classes avec comme condition la participation de deux maîtres-nageurs en accompagnement pédagogique.



**EST INFORME** des pour les prochains conseils municipaux :

- **13 mai 2019 à 20h30**
- **17 juin 2019 à 20h30**
- **5 juillet 2019 à 19 heures**
- **26 août 2019 à 20h30**

**Séance levée à vingt-deux heures.**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de la séance,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,**